

Directrice de Publication : Elisabeth Laporte, rectrice de l'académie de Strasbourg

Rédaction - Lucie Pitiot (conseillère technique—EVS) Christophe Marchand (référent académique laïcité) Jonathan Anglaret (chargé de mission pôle civisme et laïcité)

Groupe Académique Climat Scolaire

Lettre FLASH *Transmettre les valeurs de la République : ressources académiques et nationales*

Equipe académique valeurs de la république (EAVR) : au service des personnels, des écoles et des établissements

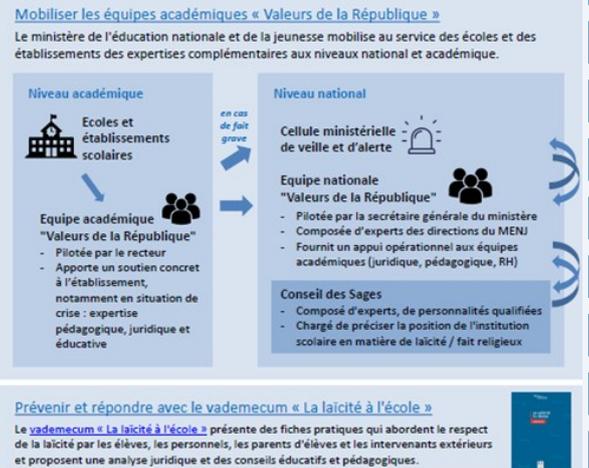
Placée sous l'autorité directe de la rectrice et composée de 21 membres disposant d'une expertise éducative, juridique et pédagogique, elle a vocation à répondre aux demandes ponctuelles d'accompagnement des personnels, pour prévenir durablement les atteintes à la laïcité et, plus généralement, aux valeurs de la République.

Elle a pour missions de :

- réagir rapidement en se déplaçant si nécessaire sur site ;
- favoriser une analyse objective des situations d'atteinte à partir d'une culture nationale unifiée, cohérente et homogène ;
- proposer des réponses à la fois pédagogiques, règlementaires et disciplinaires appropriées à la gravité des situations signalées ;
- prévenir les atteintes à travers la formation statutaire des personnels d'encadrement, des personnels d'éducation et des professeurs ;
- soutenir les professeurs et personnels dans leurs missions quotidiennes et assurer un suivi durable des écoles et établissements.

Les directeurs, directrices et chefs d'établissement, mais aussi l'ensemble des personnels des écoles et établissements scolaires, peuvent la solliciter.

Pour contacter l'équipe valeurs de la république : eavr@ac-strasbourg.fr

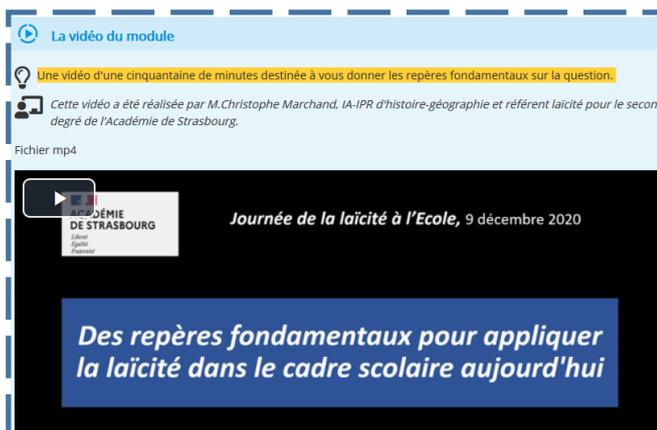


(en cliquant sur l'image, vous atteignez la page qui permet de télécharger le vademecum de la laïcité dans sa dernière version)

Un m@gistère académique dédié aux valeurs de la République vient d'ouvrir

L'Équipe Académique Valeurs de la République (EAVR) et les formateurs du groupe de formation académique dédié à cette thématique ont élaboré un **parcours académique m@gistere intitulé « Transmettre les valeurs de la République »**. Il est actif depuis le 1er février.

Composé de différents modules (*aborder les questions vives, le principe de laïcité, éduquer à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme* etc.) et accessible via un lien ce parcours a vocation à être proposé aux personnels qui souhaitent accéder à des ressources ou qui expriment un besoin de formation sur l'une ou l'autre de ces problématiques.



L'EAVR s'appuiera également sur les ressources intégrées dans ce parcours pour accompagner les personnels et les équipes, en travaillant notamment à l'organisation de temps de formation à distance auprès des établissements qui en font la demande. Ce parcours a pour vocation d'être enrichi progressivement et fera l'objet d'une actualisation régulière.

Pour vous connecter, suivez le lien :

<https://magistere.education.fr/ac-strasbourg/course/view.php?id=3260§ion=1>

Groupe Académique Climat Scolaire

Lettre FLASH Transmettre les valeurs de la République : ressources académiques et nationales

Ressources nationales pour la laïcité, prévention du racisme et de l'antisémitisme

Le **vademecum de la laïcité**, régulièrement mis à jour pour s'adapter aux questions des écoles et des établissements, est l'outil de référence de l'équipe académique. Nous vous conseillons de le télécharger. Organisé par fiches, il répond de façon claire aux situations.

FICHE 9. REFUS DE L'ÉLÈVE DE PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ SCOLAIRE

Situation

Un élève refuse de participer à une activité scolaire (un cours, une sortie scolaire obligatoire, la visite d'un site religieux ou historique, une pratique musicale ou d'arts plastiques, etc.) au motif qu'elle serait contraire à ses convictions religieuses.

Cadre juridique

- Articles L. 611-1 et R. 611-11 du Code de l'éducation
- Article L. 131-8 du Code de l'éducation
- Circulaire du 10 mai 2004 relative à la mise en œuvre de la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics
- Circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 relatives aux modalités d'organisation des sorties et voyages scolaires au collège et au lycée

Les élèves sont soumis à l'obligation d'assiduité posée par l'article L. 611-1 du Code de l'éducation, qui impose que soit suivie l'intégralité des enseignements obligatoires et facultatifs auxquels les élèves sont inscrits (article R. 611-11 du Code de l'éducation).

Il en résulte que les élèves doivent assister à l'ensemble des cours inscrits à leur emploi du temps sans pouvoir refuser les matières qui leur paraîtraient contraires à leurs convictions. Une absence motivée par des raisons religieuses ne saurait être acceptée. Un écart de comportement physique et sportif (EPS), les certificats médicaux – qui pourraient apparaître de complaisance – peuvent être soumis au contrôle du médecin scolaire académique.

En effet, le motif d'absence à des convictions religieuses ne figure pas au nombre des motifs d'absence reconnus comme légitimes (cf. article L. 131-8 du Code de l'éducation).

Pour le grand public, il existe aussi un site qui aborde la laïcité dans ses applications concrètes et quotidiennes :

<http://generationlaicite.fr/>

Une exposition virtuelle de la BNF propose également des pistes d'exploitation pédagogiques. Rendez-vous sur :

<http://classes.bnf.fr/laicite/>



Vous trouverez de nombreuses ressources sur le site [EDUSCOL](https://www.eduscol.education.fr/), et notamment le vademecum

« Agir contre le racisme et l'antisémitisme »

qui rappelle les points des programmes qui permettent d'aborder ces notions, indique comment réagir en cas d'atteinte et propose des pistes éducatives.

De nombreux liens également sur la même page dont les vidéos

LUMI correspondant aux différents niveaux de classe.



Le site **CANOPÉ** propose lui aussi de nombreuses ressources dont une série de courtes vidéos : « Les fondamentaux » :

<https://www.reseau-canope.fr/eduquer-contre-le-racisme-et-lantisemitisme.html>

La semaine du 21 au 28 mars est consacrée, comme chaque année, à la prévention du racisme et de l'antisémitisme.



En partenariat avec la DILCRAH, cette opération promeut les initiatives prises dans les classes.

Vous pouvez contribuer en faisant connaître votre projet sur le site :

